



Conclave retraite : des points d'entente émergent

La séance du 5 juin du conclave retraite a été consacrée aux améliorations du système de retraite et aux mesures d'équilibrage financier d'ici 2030, avec des convergences sur plusieurs sujets et des blocages nets des organisations patronales sur d'autres.

Comme lors des précédentes sessions, les partenaires sociaux (CFE-CGC, CFDT, CFTC, MEDEF et CPME) se sont réunis pour examiner deux volets distincts : les améliorations possibles du système de retraite suite aux différentes bilatérales (âge, pénibilité, retraite des femmes, emploi des seniors...), puis les mesures envisageables pour le retour à l'équilibre d'ici 2030.

Ces dernières portaient notamment sur le durcissement des conditions d'accès au dispositif carrières longues, la sous-indexation des pensions, les mesures fiscales touchant les retraités et la hausse des cotisations.

L'effort partagé, un principe défendu par les organisations syndicales

Pour répondre aux défis posés par le système de retraite, les organisations syndicales ont réaffirmé l'importance d'un effort partagé entre les salariés et les entreprises. Cette position se heurte toutefois à la résistance patronale.

Les positions se sont particulièrement cristallisées sur deux sujets majeurs. Le MEDEF a réaffirmé son refus catégorique d'un assouplissement sur l'âge de départ à la retraite ainsi que la prise en compte de l'usure, tout en rejetant toute perspective de hausse des cotisations patronales, rejoint en ce sens par la CPME. Les organisations patronales nient ainsi leur qualité d'acteurs devant contribuer à l'effort collectif. Face à cette intransigeance, les syndicats ont répliqué que les exonérations de cotisations non compensées représentent, selon la Cour des comptes, 2 milliards d'euros de pertes chaque année.

Des terrains d'entente identifiés

Malgré ces blocages, la fin de séance a permis d'identifier plusieurs domaines de convergence, notamment sur la retraite des femmes et la gouvernance. Le texte devrait également aborder l'emploi des seniors et la mise en place de dispositifs de retraite par capitalisation.

La prochaine séance, prévue le 11 juin, servira justement à présenter un texte de propositions couvrant l'ensemble de ces sujets.



L'ANALYSE DE CHRISTELLE THIEFFINNE, SECRÉTAIRE NATIONALE CFE-CGC À LA PROTECTION SOCIALE ET CHEFFE DE FILE DE LA NÉGOCIATION

« Il a fallu rappeler que nous sommes engagés dans cette concertation suite au conflit des retraites de 2023, avec une réforme injuste et brutale qui a fait preuve d'une contestation massive. Mais pourtant, la partie patronale fait comme si l'opposition à cette réforme n'existait pas et réfute tout effort du côté des entreprises. Ils considèrent que tous les efforts doivent être portés par les salariés et les retraités ! »

« La seule voie d'amélioration possible ce soir concerne le traitement des femmes et mères de famille. Tout le monde s'accorde qu'elles ont payé lourdement cette réforme : les gains financiers de la réforme sont dus à 50 % aux trimestres acquis pour enfants qui ont été perdus »

« Prendre part plus largement au pilotage du régime de base de la sécurité sociale semble également très accessible. Cependant, les organisations syndicales sont d'avis que ce pilotage ne pourra être partagé que si toutes les parties prenantes participent à l'effort. Autrement dit, il ne peut y avoir de responsabilité partagée si les entreprises ne participent pas à l'équilibre financier du système »

« Si l'équilibre des retraites est mis en difficulté, la situation n'est pas pour autant critique. Les problèmes sont, avant tout, issus d'un manque de ressources causées par un taux d'emploi trop faible et des salaires insuffisamment élevés. Le financement de la retraite n'est qu'une conséquence parmi d'autres d'une économie tirée vers le bas »